

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 59093

MANIFESTATION D’INTERET SPONTANE

EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE BEAUMONT MONTEUX

COMMUNES DE CHATEAUNEUF SUR ISERE ET BEAUMONT MONTEUX

Convention d’occupation précaire et révocable du domaine public hydroélectrique

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d’intérêt d’une personne morale sur l’occupation du domaine public hydroélectrique pour l’exercice d’une activité non économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci- dessous, EDF attribuera à la morale ayant manifesté son intérêt une convention d’occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d’occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu’un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d’occupation temporaire.

| | |
|--|---|
| Publié le | 27/10/2022 à 16H00 |
| Durée de mise en ligne de l’avis | 10 jours calendaires |
| Date limite de réception propositions | 06/11/2022 à 16H00 |
| Objet de l’occupation | Occupation du domaine public hydroélectrique |
| Lieu | Communes : CHATEAUNEUF SUR ISERE et BEAUMONT MONTEUX Références cadastrales : Châteauneuf sur Isère : parcelles ZA 40, ZA 42 et ZA 24 Beaumont Montoux : parcelles ZE 38 et ZE 39 |
| Activité sollicitée par le demandeur | Accessibilité à la pêche |
| Caractéristiques essentielles / restrictions de l’emplacement | Respect conventions existantes : chasse, agriculture, réseaux Proximité de la retenue Interdiction d’accès aux berges en cas de chasses et crues Obligation d’entretien des terrains |
| Type d’autorisation délivrée/ Durée | Convention d’occupation précaire et révocable Durée : jusqu’à la fin du titre d’exploitation de la chute soit le 31/12/2026 |
| Conditions financières à la charge du demandeur | <i>Indemnisation des éventuelles pertes de production</i> Taxes, impôts et frais liés à l’occupation |

| | |
|--|--|
| Conditions générales d'attribution/ critères de sélection | Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- Maturité du projet- Faisabilité du projet- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique |
| Dépôt des candidatures | Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Direction Gestion d'Actifs – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR Objet à mentionner : Candidature COT ref 59093</i> |
| Service à contacter pour renseignement | Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA Mme CHATTARD Delphine 134 Rue de l'Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux <i>Objet à mentionner : Candidature COT ref 59093</i> |